

TTIP : les mutualités belges appellent les députés à voter l'exclusion des services de santé et de l'ISDS

Communiqué de presse du 9 juin 2015

Les mutualités belges appellent les députés européens, en session à Strasbourg à voter l'exclusion des services de santé et de l'ISDS du TTIP

Le Parlement européen est appelé à se prononcer, lors de la séance plénière de ce 10 juin, sur le projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP).

Les mutualités belges, qui ont déjà exprimé leurs réticences communes sur ce projet, invitent les parlementaires européens à, d'une part, **veiller à ce que soient exclus des négociations les services de santé et les services d'intérêt général** – une recommandation adoptée il y a deux semaines en Commission du commerce international – et d'autre part **à exprimer leur opposition au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats (ISDS)**, comme le souhaitent les nombreux citoyens européens qui se sont exprimés lors de la consultation sur l'ISDS.

La Résolution du Parlement doit être explicite sur l'exclusion des services d'intérêt général et des services d'intérêt économique général, actuels et futurs, du champ d'application du TTIP. Il s'agit notamment des services de soins de santé, des services sociaux et des systèmes de sécurité sociale, indépendamment de la manière dont ces services sont organisés et financés. Les mutualités insistent sur cette exclusion, parce que **la santé et les services sociaux ne peuvent pas être considérés comme des marchandises**, et parce que le droit des Etats de définir leur politique de santé, l'organisation, le financement et la gestion des services de santé et des soins médicaux ne peut être restreint.

De même, les mutualités estiment qu'il est inutile de prévoir un ISDS dans la négociation. La dernière proposition de la Commission pour corriger ce mécanisme ne va pas assez loin dans la réponse aux conflits d'intérêts et au manque de transparence des procédures.

Le Parlement européen, en tant qu'institution qui porte la voix des citoyens européens, prendra une bonne décision en rejetant l'ISDS pour garantir le pouvoir des Etats membres de légiférer dans l'intérêt général.

La santé et les services sociaux ne peuvent pas être assimilés aux autres prestations de services. Comme le TTIP est appelé à servir de modèle pour les autres accords commerciaux du 21^{ème} siècle, il est d'autant plus important de veiller maintenant à la protection du modèle européen et des systèmes de santé.

Plus d'informations - Personnes de contact des mutualités :

Mutualités chrétiennes, Agnès Chapelle, experte Affaires européennes, tél. 0473/62.73.78.

Mutualité Solidaris, Claire Huysegoms, porte-parole, tél. 0479/61.67.81

Mutualités Libres, Christian Horemans, expert Affaires internationales, tél. 0473/88.17.49